

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la
Ville et l'Aménagement de Territoire
Direction Des Equipements Publics De la
Wilaya de Constantine
Service des Marchés Publics

وزارة السكن والعمران والمدينة والتهيئة العمرانية
مديرية التجهيزات العمومية
لولاية قسنطينة
مصلحة الصفقات العمومية
مكتب تنفيذ الصفقات العمومية

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

OBJET : *Réalisation D'un Pôle D'échange Multimodal à La Commune De Didouche Mourad,
Daira De Hamma Bouziane (W.Constantine)*

Conformément aux articles 65 et 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, La direction des équipements publics de la wilaya de Constantine (NIF : 099025019009819) porte à la Connaissance des soumissionnaires intéressés par l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N° **105/DEP/2026** paru dans le journal "**La Nouvelle République**" et le journal «**كلاسيكو سبور**» en date du **27/07/2026**, ainsi que la presse électronique «**latest report**» et «**elmoudjaz**» en date du **27/07/2026**.

Relatif au projet visé en objet.

Qu'après analyse et délibération, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres lors de la séance du **19/08/2026** a attribué provisoirement le marché au :

ETP	NIF	NOTE ATTRIBUEE (offre technique)	MONTANT DE LA SOUMISSION	MONTANT APRES CORRECTION EN TTC (DA)	DELAJ	CRITERE DE CHOIX
SARL ESCO	099825006211196	55 Points	354 190 957,40 DA	363 712 385,40 DA	24 mois	Offre économiquement la plus avantageuse

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 56 de la loi N°23/12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés :

- Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres sont invités, à se rapprocher des services de la direction des équipements publics, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cet avis pour leur communiquer ces résultats, par écrit.
- Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la wilaya, et cela dans les dix (10) jours qui suivent la parution de cet avis, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date3 limite pour introduire le recours est prorogé au jour ouvrable suivant.